



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
PLG
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 71

OBJET : JEUDIS DE PLOEMEUR – Kerroch

Jeudi 15 août 2024

Circulation et stationnement réglementés

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3, L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênants.

Vu la mise en place au niveau national du Plan Vigipirate « urgence attentat » ayant notamment pour objectif la vigilance, la prévention et la protection des lieux et bâtiments publics.

Vu la demande faite par le service animation du territoire de la Ville de Ploemeur – 1 rue des Écoles – CS 10067 – 56274 PLOEMEUR Cedex.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Considérant la nécessité d'assurer également la circulation des véhicules de service (secours notamment) ;

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : A l'occasion du festival de l'été « les jeudis de Ploemeur », la circulation et le stationnement de tous véhicules, à l'exception des véhicules de secours, service, livraison et riverains, seront réglementés en fonction de la signalisation en place du mardi 13 août 2024 à 22h00 au vendredi 16 août 2024 à 17h00 à Kerroch, selon les prescriptions suivantes :

Stationnement interdit :

- rue du Port blanc à partir du n°30 coté pair et du n°13 coté impair jusqu'au parking du port ;
- sur le parking du port de Kerroch ;
- devant les W.C. le long de la lice ;
- sur le parking en stabilisé situé en contrebas du parking du port ;
- sur le parking situé à proximité des sanitaires publics ;
- devant l'accès pompiers à la hauteur du camping de la Pointe du Talud ;
- rue des deux Sœurs.

Circulation interdite :

- rue du Port blanc, le jeudi 15 août 2024 à partir de 14h00 et jusqu'à la fin de la manifestation
- rue du Port blanc – dans sa partie comprise entre la rue des loups de mer et le parking du Port, le vendredi 16 août 2024 de 8h00 à 17h00.

Article 2 : tous mouvements de bateaux pour la mise à l'eau et l'accostage seront interdits sur le port et la cale de Kerroch du jeudi 15 août 2024 de 01h00 au vendredi 16 août 2024 à 17h00.

Article 3 : les places de stationnement situées devant le 21 place Louis Kermabon seront réservées au stationnement des véhicules des personnes à mobilité réduite (P.M.R.) munis d'un macaron, le jeudi 15 août 2024.

Article 4 : la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

Article 5 : Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

- 2 MAI 2024

Claude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et
aux mobilités

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex